

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LUNDI, LE 3 DÉCEMBRE 2018 À 20 HEURES AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : La conseillère Annie Lévesque et le conseiller Pier-Olivier Bujold.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-12-03-01 Ouverture de la séance

2018-12-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

2018-12-03-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

Après leur lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 soit adopté.

2018-12-03-04 Liste des déboursés du mois de novembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 453 434,88 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2018-12-03-05 Correspondance (dons)

Tournoi novice de Bonaventure

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 50 \$ soit versé au Tournoi novice de Bonaventure pour la 34^e édition qui se tiendra du 24 au 27 janvier 2019.

**2018-12-03-06 Adoption du Règlement 464-18
Relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et
abrogeant le Règlement numéro 255-98**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le Règlement 464-18 soit adopté.

**2018-12-03-07 Adoption du Règlement 465-18
Décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison
hivernale 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le Règlement 465-18 soit adopté.

2018-12-03-08 Autorisation de dépense – réparations de la niveleuse

CONSIDÉRANT les réparations effectuées sur la niveleuse par Gaspésie Diesel;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture excède le budget autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits budgétaires disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE cette dépense, d'un montant de 33 501,77 \$, taxes incluses, soit approuvée et que son paiement soit autorisé après vérification finale de la direction générale et du directeur des travaux publics.

QUE cette dépense soit affectée à même le fonds général.

**2018-12-03-09 Programme de soutien à la mise à niveau et à
l'amélioration des sentiers et des sites de pratique
d'activités de plein air (PSSPA)**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers de ski de fond au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**2018-12-03-10 Programme d'aide à la voirie locale
Volet – projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses d'un montant de 12 389,78 \$ relativement aux travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**2018-12-03-11 Sécurité civile
Demande d'aide financière - volet 1**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR CES MOTIFS, il proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**2018-12-03-12 Réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO pour les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe Michel Leclerc Inc.	766 000,97 \$
Les entreprises P.E.C. Inc.	903 686,94 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter l'offre déposée (avec échéancier révisé) par Groupe Michel Leclerc Inc., au montant de 766 000,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt à venir.

2018-12-03-13 Collecte et transport des matières résiduelles Octroi du mandat

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé à deux entreprises pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Exploitation Jaffa Inc.	49 747,85 \$
Bouffard Sanitaire Inc.	60 027,35 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter l'offre déposée par Exploitation Jaffa Inc. au montant de 49 747,85 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2019 et 2020, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

2018-12-03-14 Calendrier des séances 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019.

Ces séances se tiendront au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débiteront à 20 heures :

- Lundi, 14 janvier
- Mardi, 5 février
- Lundi, 4 mars
- Lundi, 1^{er} avril
- Lundi, 6 mai
- Lundi, 3 juin
- Lundi, 8 juillet
- Lundi, 5 août
- Lundi, 9 septembre
- Lundi, 7 octobre
- Lundi, 4 novembre
- Lundi, 2 décembre

2018-12-03-15 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**2018-12-03-16 Avis de motion – Règlement 466-18
Relatif au traitement des élus municipaux**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 466-18, relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2018-12-03-17 Avis de motion – Règlement 467-18
Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2019 de
même que les différents taux de taxes et tarifs s'y
rattachant**

Le conseiller Richard Bourdages donne avis de motion à l'effet qu'à la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 sera soumis, pour adoption, le Règlement 467-18, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2019 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-12-03-18 Autres sujets

2018-12-03-18-01 Guignolée 2018

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais informe les personnes présentes qu'un montant de 3 247 \$ a été amassé lors de la Guignolée qui a eu lieu le 2 décembre 2018. Des remerciements sont donnés aux bénévoles qui y ont participé et à tous ceux et celles qui ont généreusement contribué.

2018-12-03-19 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger, le développement Richard et le plan de mesures d'urgence.

Une quinzaine de personnes étaient présentes.

2018-12-03-20 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 21 h 30.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale